

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>
Blackstarter	Une Unité Technique pouvant démarrer sans alimentation du réseau et capable de démarrer les auxiliaires d'une unité de production plus grande Unité Technique
Capacité Black Start	Au sens de l'Art. 2 (45) de la RfG
CDS	Comme défini à l'article 2, §1er, 2) 5° du Code de Bonne Conduite. Aux fins des présentes Conditions Spécifiques, le CDS désigne le CDS connecté au Réseau Elia
Code de Bonne Conduite	Le Code de Bonne Conduite, approuvé par la CREG par la décision (B) 2409 du 20 octobre 2022, et tel que modifié de temps à autre, établissant les conditions de raccordement et d'accès au réseau de transport et les méthodes pour le calcul ou la détermination des conditions en ce qui concerne la dispense de services auxiliaires et d'accès à l'infrastructure transfrontalière, en ce compris les procédures pour l'attribution de capacité et la gestion des congestions ;
Essai 4 de capacité Black Start ou « Test 4»	Test 4 comme expliqué dans le Plan de test.
État de panne généralisée ou « black-out »	Ainsi que défini à l'article 3, point 22, de la SOGL
Fournisseur de Services de Reconstitution ou « RSP »	Personne morale, telle que définie à l'Art. 3 (1) du NC E&R, avec laquelle Elia a conclu un contrat pour la fourniture des Services de Reconstitution visés à l'Art. 227 du Code de Bonne Conduite ;
Générateur Principal	L'unité technique ou le groupe d'unités techniques faisant partie de l'installation du GF Black Start responsable de la mise sous tension du réseau électrique synchrone après un black-out ;
Gestionnaire de CDS Ou « CDSO » (CDS Operator)	Au sens de l'Art. 2, §1, 3), 11° du Code de Bonne Conduite
GRD	Au sens de l'Art. 2, §1er, 3), 17° du Code de Bonne Conduite ;
Groupe Fournisseur Black Start	Combinaison d'unités techniques, y compris le(s) générateur(s) principal(aux) et le(s)

	Blackstarter(s), capable(s) de fournir le Service Black Start ;
Période de Livraison	La période pendant laquelle le GF Black Start fournit le Service Black Start tel que mentionné à Annex 3
Plan d'essais	Un plan, approuvé par le Ministre de l'Energie, identifiant les équipements et les capacités pertinentes à tester pour le plan de défense du système et le Plan de Reconstitution, ainsi que la périodicité et les conditions des tests, défini par Elia conformément à l'article 43.2 du NC E&R et disponible sur le site web d'Elia ( <a href="#">lien</a> ) ;
Plan de Reconstitution	Au sens de l'Art. 3, (5) E&R NC
Point de raccordement	Au sens de l'article 2 §1er, 4), 24° du Code de conduite
Procédures d'appel d'offres	Procédures pour l'acquisition du Service Black Start, approuvées par la CREG conformément à l'article 8, §1er/1 de la Loi Électricité et publié sur le site web d'Elia ( <a href="#">Comment devenir un Fournisseur de Services de Reconstitution (Elia.be)</a> )
Réseau du GRD	Au sens de l'Art. 2, §1er, 2), 10° du Code de Bonne Conduite ;
Réseau Elia	Réseau électrique sur lequel Elia détient un droit de propriété ou au minimum un droit d'utilisation et d'exploitation et pour lequel il a été désigné en tant que gestionnaire du réseau.
Service Black Start	Au sens de l'Art. 2, 70° de la Loi Électricité ;
Services de Reconstitution	Tel que défini à l'Art. 2 §1er, 6), 52°, du Code de Bonne Conduite, tel que (mais sans s'y limiter) le Service de Black Start ;
Temps de démarrage	Temps écoulé entre le moment où Elia demande au RSP d'activer un GF Black Start et le moment où ce GF Black Start a remis sous tension le jeu de barres du poste Elia et est prêt à reprendre de la charge ;
Unité(s) Technique(s)	Dispositif ou agrégation de dispositifs connectés directement ou indirectement au réseau électrique qui produit et/ou consomme de l'électricité ;
Utilisateur du réseau principal	L'utilisateur du réseau du générateur principal du groupe fournisseur de Black Start

Zones électriques

Tel que défini à l'article 3 des Règles en matière de coordination et de gestion de la congestion élaborées conformément aux articles 8 (§1er, 5°) et 23 (§2, alinéa 2, 36°) de la Loi Électricité, de l'article 59 (10) de la Directive Électricité et de l'article 122 du Code de Bonne Conduite et disponibles sur [le site Internet d'Elia](#)